

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 20 janvier 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE REVENU NATIONAL

ON ENGAGE UN EXPERT-CONSEIL POUR FAIRE L'ÉTUDE DE
L'ADMINISTRATION

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, ce gouvernement libéral est le plus habile qui soit à dresser des écrans de fumée pour masquer la vérité aux Canadiens. A preuve, le ministère du Revenu national. Les députés conservateurs ont signalé une foule de cas à régler, nombre de quotas à supprimer et maints principes à modifier. Que fait le gouvernement? Pensez-vous qu'il examine chaque problème et cherche à le résoudre? Mais non, ce serait trop simple. Il engage plutôt la société Woods Gordon pour mener une étude sur son administration. Au lieu de payer, somme toute, assez peu pour faire justice aux contribuables, le ministre leur extorque encore quelques milliers de dollars pour payer la note de Woods Gordon.

Pourquoi le gouvernement ne rembourse-t-il pas au néo-Canadien de Cochrane les mille dollars qu'il a perdus, écartés ou volés? Pourquoi ne congédie-t-il pas les fonctionnaires qui ont établi trois nouvelles cotisations, toutes différentes les unes des autres? Pourquoi ne remplace-t-il pas le ministre qui a nié à la Chambre l'existence de quotas, alors qu'on sait maintenant qu'il y en a eu et qu'il y en a encore?

Le gouvernement protège son ministre quand il devrait protéger les contribuables qui ont été harcelés et lésés. Le ministre et le premier ministre (M. Trudeau) ont su qu'un fonctionnaire du Revenu national a injurié une femme en mauvaise santé venue lui demander une vérification de dossier et offrir en larmes des chèques postdatés. Malgré tout, le ministère a gelé son compte en banque et acculé son entreprise à la faillite. Ce fonctionnaire va-t-il bénéficier d'une hausse salariale? On devrait le congédier sur-le-champ.

Le Canada a besoin d'élections qui porteront le parti progressiste conservateur au pouvoir, sous la direction de son chef (M. Mulroney), pour dissiper la fumée et nettoyer le gâchis que les libéraux tentent de dissimuler.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES PÉNALITÉS IMPOSÉES AUX CONTRIBUABLES EN RAISON DE
RETARDS DU COURRIER

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, Revenu Canada a battu tous les records de mesquinerie à

l'endroit des contribuables canadiens. A cause des retards dans la livraison du courrier au temps des fêtes, le ministère impose des sanctions aux contribuables, alors que la Société canadienne des Postes est la vraie coupable.

D'après A-1 Bookkeeping, de Yellowknife, même si les remises d'impôts des employeurs avaient été expédiées à Winnipeg au nom des clients au plus tard le 15 décembre 1983, comme d'habitude, au moins trois de ses clients ont dû payer une amende de 10 p. 100 du montant en souffrance, vraisemblablement parce que Postes Canada n'a pas livré le courrier à temps ou l'a oblitéré le jour de la réception. C'est tout à fait injuste tant pour les clients, car ils doivent payer la note, que pour le bureau de comptables dont la réputation a été ternie, même s'il n'y était pour rien.

Pourquoi Revenu Canada ne fait-il pas preuve de bon sens dans ses rapports avec le public? Pourquoi a-t-il recours à la moindre subtilité de la loi pour harceler et pénaliser les contribuables honnêtes? Pourquoi le ministre est-il si indifférent devant les tactiques minables et mesquines de son ministère, ou serait-ce lui qui en est responsable?

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÉTATS-UNIS—LE REFUS D'ACCORDER LE DROIT D'ENTRÉE
AU DIRECTEUR D'UN SYNDICAT CANADIEN

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le directeur ontarien des Métallurgistes unis d'Amérique, M. David Patterson, qui représente 75,000 membres de ce syndicat, s'est vu refuser l'entrée aux États-Unis le 16 janvier dernier, sous prétexte qu'il avait été arrêté deux fois au Canada pour voies de fait. La première fois remonte à quelques années, en 1970, à l'occasion d'une bagarre dans un bar-salon et la seconde à 1981, à l'occasion de sa participation à un piquet de grève.

Le gouvernement américain refuse d'admettre sur son territoire toute personne ayant été reconnue coupable de crimes graves comme le meurtre, le viol, le vol à main armée ou certaines catégories de voies de fait. A cause de l'interprétation personnelle restrictive de l'expression «voies de fait» de la part d'un fonctionnaire de l'immigration américaine, M. Patterson n'a pas pu participer à une réunion qui se tenait à l'administration centrale du syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique, à Pittsburgh, même s'il avait déjà été admis de nombreuses fois aux États-Unis par d'autres fonctionnaires de l'Immigration dont l'interprétation avait été plus souple de l'expression «voies de fait».